

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES
FINANCES

ET DE LA RELANCE

Commission interministérielle
de coordination des contrôles

Décision du 15 janvier 2021 portant nomination d'un référent alerte

NOR : ECOP2102139S

La présidente de la commission interministérielle de coordination des contrôles,

Vu l'article 60 de la loi n° 2002-1576 du 30 décembre 2002 de finances rectificative pour 2002 modifié par l'article 66 de la loi n° 2011-900 du 29 juillet 2011 ;

Vu le décret n° 2008-548 du 11 juin 2008 relatif à la commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les opérations cofinancées par les fonds européens modifié par le décret n° 2018-18 du 15 janvier 2018 ;

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil de signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 1er octobre 2018 portant nomination des membres de la commission interministérielle de coordination des contrôles – autorité d'audit de fonds communautaires,

Décide :

Article 1^{er}

M. Yves DURUFLÉ est nommé référent alerte pour la commission interministérielle de coordination des contrôles pour une durée de trois ans renouvelable à compter de la date de publication de la présente décision.

Article 2

Les signalements peuvent émaner des membres du personnel ou des collaborateurs extérieurs et occasionnels de la commission interministérielle de coordination des contrôles (quel que soit leur statut) dans le respect du décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil de signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, notifiée par courrier séparé générales des affaires européennes et le directeur général de l'agence nationale de la cohésion des territoires.

Fait le 15 janvier 2021

La présidente de la CICC

Martine MARIGEAUD